

# L'Écho Du Lignon



## AU SOMMAIRE

Le mot du maire..... p1

Conseil Municipal..... p2-8

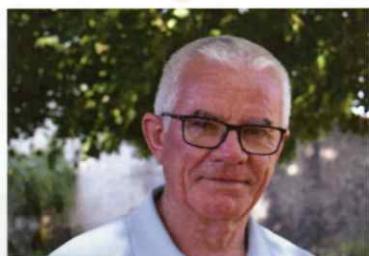
Ecole du Lignon..... p9

Associations..... p10-14

Bibliothèque..... p15



## Le mot du Maire



### Soulignonnaises, Soulignonnais,

L'épisode estival, si l'on peut l'appeler ainsi, est terminé, je vous souhaite donc à toutes et à tous dans vos différents domaines (scolaires, professionnels, sportifs, etc...) une excellente reprise.

Les vacances sont toujours courtes, l'essentiel étant qu'elles soient bonnes et joyeuses.

Sur notre commune, elles ont été très chaudes pour certains car trois feux de pailiers, à intervalle régulier et à des heures régulières, ont été déclenchés, sans doute par une main criminelle, détruisant totalement les stocks constitués par les agriculteurs concernés. Une enquête est en cours par la brigade de recherche de Saintes afin de pouvoir identifier le ou les

individus responsables de ces innombrables faits.

Cette longue période de pluviométrie a causé également une croissance totale et rapide de la végétation. Les pelouses, les haies et les bas-côtés de route sont devenus le souci principal des services techniques de la commune. Nous allons broyer les bas-côtés de route pour la troisième fois, l'élagage va également se faire et nous allons demander l'aide d'une entreprise privée afin de régler au plus tôt le problème des accès aux différents axes routiers municipaux et aux chemins ruraux.

Tous les travaux prévus cette année, hormis ceux de peinture des volets des bâtiments communaux qui vont se dérouler dans les prochains jours, sont terminés. Nous devons penser maintenant à l'année 2025 avec toujours nombre de choses à réaliser.

Comme tous les ans, notre rentrée scolaire s'est bien déroulée. Petite baisse d'effectif mais nous aurons de nouvelles entrées d'ici la fin de la période scolaire. Soyons vigilants tout de même

compte tenu de la baisse de la natalité provoquant un peu partout des fermetures de classes. Propriétaires, lorsque vous avez un logement à louer, merci de penser à notre école.

Il est à constater que les chiens ont tendance à divaguer sur les routes ou à se promener avec leurs maîtres non tenus en laisse. N'oubliez pas que la loi impose que tout chien en liberté est interdit, y compris si votre propriété n'est pas clôturée. La promenade d'un chien par ses maîtres doit se faire avec l'animal tenu en laisse. Merci de respecter cette loi avec rigueur afin d'éviter tout incident ou tout accident dont vous seriez responsable.

Je voudrais remercier les associations pour la qualité de leurs manifestations qui attirent toujours un public nombreux sur notre commune. N'hésitez pas à les rejoindre, les idées et les bras sont toujours bien accueillis.

Toujours à votre écoute et à votre service. Bel automne à vous.

Le Maire, Patrick MACHEFERT

## Les horaires

### Mairie

05 46 93 94 14  
lundi et mercredi de 9h à 12h le vendredi de 15h à 18h.

### Garderie périscolaire

05 46 93 71 72  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h à 18h30.

### Bibliothèque

Tous les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00

## Les activités dans votre commune

### Tennis de table

Tous les lundis de 17h30 à 20h

Animateur :

Daniel Bernard

Tél : 05 46 74 58 58



### Fitness

Ados/adultes Tous les mardis de 20h à 21h.

### Zumba

Tous les jeudis de 19h45 à 20h45.

### Cours de danse

Tous les mardis  
16h30-17h15 : 4 à 6 ans  
17h15-18h15 : 7 à 10 ans  
Tous les jeudis  
18h30-19h30 : 12 à 18 ans  
Renseignements et inscriptions auprès de Katia au 06 70 04 70 64



# Mairie de SOULIGNONNES

## SEANCE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juin à 10 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de SOULIGNONNES se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire.

### ORDRE DU JOUR

- |  |         |
|--|---------|
| ⇒ Création d'un poste d'agent technique à temps complet – Tableau des effectifs                | 2024-14 |
| ⇒ SDEER – Modification des statuts   | 2024-15 |
| ⇒ Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Balanzac et Ste Gemme | 2024-16 |
| ⇒ Travaux 2024-2025  |         |

### ⇒ Création d'un poste d'agent technique à temps complet – Tableau des effectifs 2024-14

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Le Maire**, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Les emplois, dans les communes de moins de 1000 habitants, peuvent également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8, 3° du code général de la fonction publique en raison de :

- Lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil le 03/10/2022 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent : Adjoint technique

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE**

- ⇒ de créer au tableau des effectifs un emploi permanent de **adjoint technique territorial à temps complet, à raison de 35 / 35<sup>èmes</sup>**,
  - Fonctions : entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux
  - Conditions de recrutement : Expérience minimum d'un an dans le métier – Proximité du lieu de travail
  - Rémunérations : catégorie C - échelon 1 - indice brut 367 - indice majoré 366
- ⇒ Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée (article L 332-8-3° du code général de la fonction publique) pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- ⇒ Le tableau des effectifs est modifié à compter du 20/08/2024
- ⇒ Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.
- ⇒ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 20/08/2024

Date et n° délibération	GRADE	Catégorie	Durée hebdo. (centième)	Durée hebdo. (h/mn)	Poste vacant	Poste occupé	
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps partiel en %
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>							
<b>Adjoint administratif</b>							
18/04/2011 2011-14	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	35 h		Titulaire	
17/10/2011 2011-25	Agent recenseur	C	Forfaitaire	CGFP article L 332-23 1°		Contractuel	
17/10/2011 2011-25	Agent recenseur	C	Forfaitaire	CGFP article L 332-23 1°		Contractuel	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>							
<b>Adjoint technique</b>							
13/06/2022 2022-17	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	32,85/35 <sup>ème</sup>	32 h 51 mn		Titulaire	
08/06/2020 2020-17	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	35 h		Titulaire	
03/06/2024 2024-14	Adjoint technique	C	35/35 <sup>ème</sup>	35 h		Contractuel	
<b>SECTEUR ANIMATION</b>							
<b>Adjoint d'animation</b>							
08/11/2021 2021-18	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	28,56/35 <sup>ème</sup>	28 h 34 mn		Titulaire	
12/09/2022 2022- 22	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4/35 <sup>ème</sup> 36 semaines	CGFP article L 332-8 3°		Contractuel annualisé	
12/09/2022 2022- 22	Adjoint d'animation	C	23,25/35 <sup>ème</sup> 36 semaines	CGFP article L 332-8 3°		Contractuel annualisé	
03/10/2022 2022- 27	Adjoint d'animation	C	9/35 <sup>ème</sup> 36 semaines	CGFP article L 332-8 3°		Contractuel annualisé	
10/07/2020 2020-24	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant – CDD article L 332-8 3°	C	15,57/35 <sup>ème</sup> 36 semaines	15 h 34 mn	✓	Contractuel annualisé	
<b>SECTEUR SOCIAL</b>							
<b>Agent territorial spécialisé des écoles maternelles</b>							
08/06/2020 2020-18	Agent territorial des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	22,05/35 <sup>ème</sup> 36 semaines	22 h 03 mn		Contractuel annualisé	

TOTAL titulaires	4
TOTAL contractuels	7
TOTAL général	11

⇒ **SDEER – Modification des statuts**

2024-15

Monsieur le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :  
 « *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.**

#### ⇒ **Avis sur projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Balanzac et Ste**

**Gemme**

**2024-16**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R122-16, L123-1 à L123-19 et R123-5 à R123-27, L512-1 et suivants et R512-1 ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment le chapitre III du titre du livre 1<sup>er</sup> et le titre 1<sup>er</sup> du livre V ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10/04/2024 prescrivant l'enquête publique du 2 mai au 7 juin 2024 concernant l'implantation d'un parc éolien sur les communes de BALANZAC et STE GEMME ;

**Vu** la décision E24000012/86 du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 02/02/2024 portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

**Considérant** l'affichage de l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet le 16/04/2024 sur l'ensemble de la commune de SOULIGNONNE ;

**Considérant** que le délai de convocation de 5 jours francs a été respecté ;

**Considérant** que le rapport synthétique du projet fourni par la société WPD a été jointe à la convocation du 28 mai 2024 ;

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de porter un avis sur ce projet d'implantation de parc éolien de 3 éoliennes sur les communes de Balanzac et Ste Gemme.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré par vote à main levée avec 0 voix pour, 6 contre et 5 abstentions,

- ⇒ **Donne un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de BALANZAC et STE GEMME.**

#### ⇒ **Travaux 2024-2025**

- Voirie :
- Réfection du chemin menant à l'aire de loisirs
  - Réfection de la VC n° 17 de la RD 125 au croisement avec la VC n° 3
  - Mise en souterrain des réseaux au village des Mouniers

Salle des fêtes : aménagement du terrain sis à côté de la salle

# Mairie de SOULIGNONNES

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de SOULIGNONNES se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire.

### ORDRE DU JOUR

⇒ Tarifs du repas de cantine à partir de la rentrée scolaire 2024-2025	2024-17
⇒ Aide sociale à un habitant pour difficultés financières	2024-18
⇒ Subvention à l'association COBAGAMA	2024-19
⇒ Location de la salle de réunion - Tarif et conditions	2024-20
⇒ Travaux 2024-2025	

~ ~ ~ ~ ~

#### ⇒ Tarif du repas de cantine à partir de l'année scolaire 2024-2025 2024-17

Par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées, est fixé par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Vu les coûts afférents à ce service, le maire propose d'augmenter le prix du repas servi à la cantine de 2 % soit 2,75 € par repas et par enfant. Le prix du repas pour les adultes sera de 2 repas enfant soit 5,50 €.

Après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⇒ **Décide que le prix du repas de la cantine scolaire à partir de l'année scolaire 2024-2025 sera porté de 2,70 € à 2,75 € pour les enfants et de 5,40 € à 5,50 € pour les adultes.**
- ⇒ **Ces tarifs seront applicables à partir du 01/09/2024.**

#### ⇒ Aide sociale à un habitant pour difficultés financières 2024-18

Suite à la transmission d'un dossier de demande d'aide financière reçu le 7 juin 2024, par le service d'aide du Conseil Départemental, pour une demande de secours financier d'une dette sur différents postes (eau, immobilier, transport) d'un habitant de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, accorde

- ⇒ **une aide financière de 300,00 euros** versée directement à une famille de Soulignonnes ayant de graves difficultés financières

#### ⇒ Subvention à l'association COBAGAMA 2024-19

Vu la demande de subvention, déposée par l'association COBAGAMA, basée à ST PORCHAIRE, dont le but est de promouvoir la culture musicale, notamment par l'organisation de festivals, de concerts, de rencontres ;

Vu l'organisation du festival « JAZZ & BASS » programmé pour le 24 et 25 août 2024 au château de la Vallade à St Porchaire ;

Vu le budget prévisionnel présenté pour cette manifestation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, accorde

- ⇒ **une subvention de 150,00 euros.**
- ⇒ **le versement de la subvention sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom de l'association,**

**⇒ Location d'une salle de réunion - Tarif et conditions**

2024-20

Vu les demandes de location de salle, le maire propose de louer la salle de réunion de la mairie aux particuliers et aux associations hors commune.

Le tarif recommandé serait de 40,00 € par demi-journée avec une caution de 400,00 € (paiement uniquement par chèque).

La location ne pourrait avoir lieu qu'aux horaires d'ouverture de la mairie.

Une attestation d'assurance « responsabilité civile » sera demandée au locataire.

Une convention de mise à disposition entre les partenaires actera de la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, décide

- ⇒ **de louer la salle de réunion de la mairie, aux particuliers ou aux associations hors commune, au tarif de 40,00 € par demi-journée avec le versement d'une caution de 400,00 € par location.**
- ⇒ **Une convention de mise à disposition de la salle actera de la location.**

**⇒ Travaux 2024-2025**

Ecole : - Achat d'un PC portable 549,00 € TTC, d'une tour 550,00 € TTC, frais d'installation et de livraison 104,00 € TTC soit 1 203,00 € TTC- Devis de Cortex Informatique

Voirie : - Réfection du chemin de Monpou (CR n° 59) - Devis de TP JOLLY : 1 995,00 € TTC



# Mairie de SOULIGNONNES

## SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de SOULIGNONNES se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire.

### ORDRE DU JOUR

- ⇒ Approbation de la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) 2024-21
- ⇒ Virement de crédit - Ordinateur école
- ⇒ Heure civique
- ⇒ Travaux 2024-2025
- ⇒ Questions diverses

### ⇒ Approbation de la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) 2024-21

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-31, L.153-36 à L.153-41, L.153-45 à L.153-48, et les articles R.153-20 à R.153-22,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Souligonnes approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2016, puis ayant fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 approuvée par délibération en date du 14 mai 2018, d'une modification simplifiée n°2 approuvée par délibération en date du 08 juin 2020, d'une modification simplifiée n°3 approuvée par délibération en date du 05 octobre 2020, et d'une révision allégée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2023,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2022 ayant prescrit une modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Souligonnes, procédure dont l'abandon a été prononcé par délibération en date du 08 avril 2024,

**Vu** l'arrêté n°2024-10 du Maire de Souligonnes en date du 19 février 2024 prescrivant la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Souligonnes,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 8 mai 2024 définissant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°5 du PLU de Souligonnes,

**Vu** l'avis conforme en date du 3 mai 2024 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Nouvelle-Aquitaine sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Souligonnes, suite à la saisine en application du décret n°2021-1345 du 13 octobre 2021 et selon les termes des articles R.104-33 à R.104-35 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Départementale des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), qui s'est réunie le 16 mai 2024, suite à la saisine en application de l'article L.153-31(II) du Code de l'Urbanisme,

**Vu** les avis favorables émis par la Chambre d'Agriculture et le Département de la Charente-Maritime suite à la notification du projet en application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** l'avis émis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, au nom du Préfet de la Charente-Maritime, mentionnant que le dossier n'appelle pas d'observations particulières ;

**Vu** l'absence d'avis formulé par les autres Personnes Publiques Associées à qui le projet a été notifié conformément aux termes de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** l'absence d'observations formulées par le public durant la période de mise à disposition qui s'est tenue du 12 juin au 12 juillet 2024,

**Considérant** le bilan de cette mise à disposition du public,

**Considérant** que le dossier est à présent prêt à être approuvé par le Conseil Municipal,

### Il est proposé au Conseil Municipal :

- ⇒ **d'acter le bilan de la mise à disposition du public** du projet de modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Souligonnes ;
- ⇒ **d'approuver** le dossier de modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Souligonnes tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- ⇒ **de dire** que le dossier sera tenu à la disposition du public en mairie de Soullignottes aux jours et heures habituels d'ouverture, et transmis au contrôle de légalité ;
- ⇒ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ⇒ **de préciser** que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois en mairie de Soullignottes, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- ⇒ **d'indiquer** que conformément à l'article L.153-48 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans le respect de l'article R.153-22 du Code de l'Urbanisme.

### ⇒ Virement de crédit – Ordinateur école

Le Maire informe le Conseil Municipal du virement de crédit effectué le 22/07/2024 pour l'achat d'un ordinateur pour l'école :

Article 212 - Opération 96 - Aménagement de terrain parking cantine – 1200 €

Article 2183 - Opération 66 - Ordinateur école + 1200 €

### ⇒ Heure civique

Le maire propose au Conseil Municipal de participer au projet « 1 heure civique par mois » afin de développer les solidarités de proximité. Projet mise en place par le département.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative et autorise le Maire à engager le processus de l'heure civique

### ⇒ Travaux 2024-2025

**Eglise :** - Support de la cloche – Devis entreprise MACE 7 210,00 € TTC. Approuvé  
- 3<sup>ème</sup> tranche de travaux pour le SAS

**Salle des fêtes :** Après contrôle du SDIS, la ligne téléphonique est à remettre en fonction.

**Voirie :** - Réfection du chemin de la Chaumette (VC n° 17) - Les Jamets : dernière tranche (rue n° 63)  
- Elagage des haies. Le matériel de la CDC étant en panne, une consultation de plusieurs entreprises privées devra être effectuée.  
- Achat d'un brûleur d'herbe. 3 devis sont proposés

○ ESPACE TARDY	3 420,00 €
○ TERRAVI	379,90 €
○ AGRIVISION	347,28 €

En attente de plus de précision.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Repas de cantine à 1€ :** Actuellement, pour la garderie, 5 tranches existent selon le quotient familial. Projet à étudier
  - De 0 à 300 (1 foyer)
  - De 301 à 500 (0 foyer)
  - De 501 à 759 (5 foyers)
  - De 760 à 1000 (3 foyers)
  - + de 1000 (39 foyers)
- **Location du logement n° 2** suite au départ des locataires qui aura lieu le 11/10/2024. 2 dossiers de candidature ont été déposés. Priorité sera faite à la famille ayant des enfants scolarisables.
- Site **internet** – Réunion à programmer.

## Ecole primaire du Lignon

A l'école primaire du Lignon, votre école, l'équipe enseignante change ...un peu cette année :

**Mme GUILLIN** reste en charge la classe des **CE2/CM1/CM2** et

**Mme DUCROS**, que nous accueillons, celle des **CP/CE1/CE2**,

**Mme HUBERT** reste la directrice de l'école et enseigne dans la classe maternelle (**PS/MS/GS**) accompagnée de

**Mme Aurélie MARCHEGAY**, ATSEM.



**L'école compte aujourd'hui 64 élèves :**

17 élèves dans la classe des PS/MS/GS,

20 élèves dans la classe des CP/CE1/CE2 et

27 élèves dans la classe des CE2/CM1/CM2.

En ce qui concerne les projets pédagogiques de cette année 2024/2025 :

- il est déjà prévu que les élèves de GS, de CP et de CE1 bénéficient d'un cycle d'activités aquatiques à la piscine Aquarelle de Saintes (8 séances en avril 2025) intégralement financé par la municipalité que nous remercions encore une fois pour son soutien et son implication dans la vie de l'école.
- nous participerons, comme c'est le cas depuis plusieurs années, au Prix des Incorruptibles, prix littéraire décerné par

les enfants pour des ouvrages de littérature de jeunesse, avec de vraies élections organisées à l'école !

L'équipe enseignante cherchant toujours à améliorer le quotidien des élèves, est à la recherche d'**un jeune en contrat SCU** (Service Civique Universel) qui viendrait renforcer notre équipe ! Alors, si vous avez entre 18 et 25 ans et que cela vous intéresse, contactez-nous !

Enfin, la municipalité organise des ateliers sur la pause méridienne (échecs, lecture, dessin) mais nous recherchons une ou plusieurs personnes qui seraient intéressées pour transmettre leur passion du jardinage en **faisant vivre le jardin de notre école** ; Si vous êtes intéressé, merci de vous adresser à la mairie.

Bonne rentrée des classes !



**Souhaitons-  
nous donc de passer  
une très belle année scolaire  
2024/2025 pleines de projets,  
de confiance et de progrès  
pour nos élèves !**

**L'équipe enseignante  
de SOULIGNONNES**

## Association des parents d'élèves

En route pour une nouvelle année : toutes les idées sont bonnes à prendre !

Le mardi 10 septembre s'est tenue d'assemblée générale de l'association des parents d'élèves. Cette année une partie du bureau étant démissionnaire nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux membres ! le nouveau bureau élu est constitué comme suit :

Julie LHOMME (présidente), Jennifer COURAUD (présidente adjointe), Hélène BERNARD (trésorière), Julia MICON (trésorière adjointe), Marion Le HELLOCO (secrétaire), Emilie THOMAS (secrétaire adjointe).

L'assemblée générale s'est tenue à la suite des réunions de rentrée des maitresses

ce qui nous a permis d'échanger

avec vous et présenter l'association aux nouvelles familles.

Nous espérons pouvoir compter sur vous cette année.

N'hésitez pas à nous solliciter via Facebook, Gmail ou devant l'école :

Consultez le panneau d'affichage à coté de la garderie

Nous suivre sur le Facebook  
« **APE Soulignottes** »

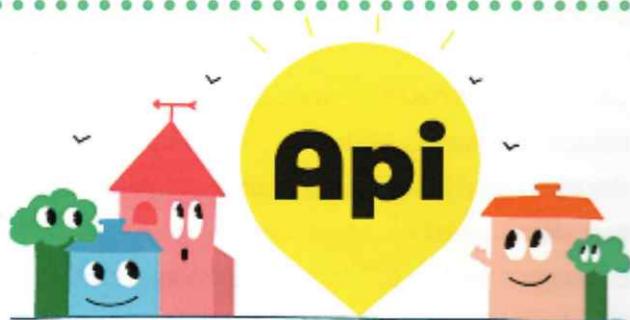
Nous écrire sur  
**apesoulignottes@gmail.com**



## Événements 2024-2025

- ↪ Madeleines Bijou
- ↪ Marché aux fleurs
- ↪ Spectacle de Noël





## Notre supérette API

Celle-ci fonctionne très bien avec le passage de nombreux clients de la commune et des alentours, de plusieurs cyclistes de passage, d'ouvriers d'entreprise pour leur repas de midi et les vacanciers en gîtes. Le système de sécurité y est également très performant, un individu ayant dérobé tous les articles de viande, immédiatement identifié, a pu être interpellé rapidement.

Les clients sont tous ravis de ce service de proximité et nous pouvons le constater par les mots de satisfaction écrits sur le cahier mis à disposition par le responsable de la supérette.

Si vous souhaitez obtenir une carte d'accès, merci de le signaler à la mairie, nous

demanderons de programmer une date de permanence pour vous les délivrer et vous en expliquer l'utilisation. Si vous en possédez une et que vous ne l'utilisez pas par crainte de vous tromper, nous vous accompagnerons pour vous aider.

Si vous y accédez par le biais de l'application sur votre smartphone, API vous rappelle que l'usage de votre QR code est strictement personnel et qu'il est fortement recommandé de ne pas le prêter !



## Tennis de table

Cette année olympique et paralympique « Paris 2024 » restera exceptionnelle non seulement pour l'évènement planétaire que représentent les jeux, avec la belle carte postale envoyée au monde entier mais aussi pour les résultats de l'ensemble de nos sportifs toutes disciplines confondues, qui semble avoir un impact positif pour mettre les enfants au sport et inciter les adultes à y retourner.

Cela ne peut avoir qu'un résultat positif sur la santé des gens de tout âge.

La mise en lumière des athlètes et para athlètes a permis de découvrir certains sports peu diffusés et à chacune et chacun de s'identifier à des modèles dans son sport.

Pour le tennis de table les excellents résultats de l'équipe masculine : Alexis et Félix Lebrun, Simon Gauzy médaille de bronze,

Félix Lebrun (numéro 5 mondial à 17 ans) médaille de bronze aux J.O. devient le plus jeune médaillé olympique à monter sur un podium.

Autres résultats médaille d'or aux jeux européens 2023, son frère Alexis médaille de bronze.

Aux jeux paralympiques il y a vingt classes suivant les handicaps. Pas de médailles d'or mais :

Lucas Didier : médaille d'argent classe MS 9

Fabien Lamirault : médaille de bronze classe MS 2

Mathéo Bohéas : médaille de bronze class MS 10

Par équipes :  
Merrien/Vautier :  
médaille de bronze  
en double mixte XD 7



Lamirault/Michaud : médaille de bronze en double messieurs MD 4

Berthier/Merrault : médaille de bronze en double messieurs MD 14

Bravo et merci à tous les para athlètes et athlètes (médaillés ou non) pour leur courage, leur sacrifice et d'avoir représenté la France.

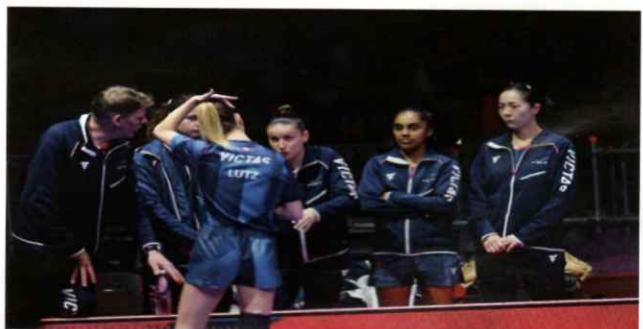
A Soulignonne pas de J. O. mais des jeunes, des adultes et des vétérans qui le lundi font de leur mieux pour progresser, se détendre et passer un bon moment dans une ambiance conviviale.

17 h 30 pour les jeunes et 18 h 30 pour les adultes et vétérans.

Nous disposons d'un robot pour l'initiation et la progression des débutants ainsi que des pongistes plus aguerris.

Pour s'inscrire il suffit d'un certificat médical autorisant la pratique du tennis de table, une cotisation pour la licence (assurance) inchangée depuis plusieurs années à vingt (20) euros pour la saison de septembre 2024 à juillet 2025.

Nous sommes une section de l'Association d'Animation Culturelle et Sportive (AACS) de Soulignonne qui organise Soulifesty.

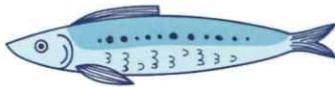


## ACCA SOULIGNONNES

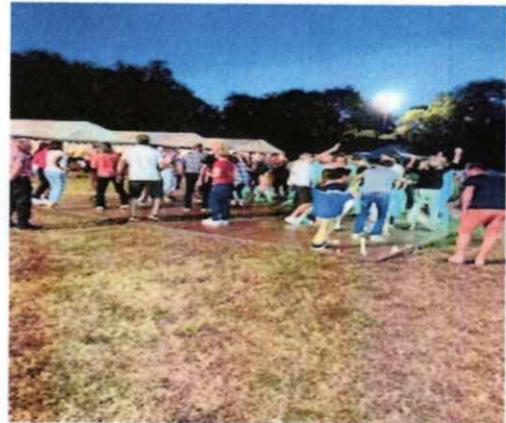
La 7ème édition de la sardinade s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Nous sommes heureux de vous accueillir comme à chaque fois, que ce soit les habitués ou les nouvelles personnes qui viennent découvrir et déguster nos fameuses sardines.

C'est un moment de convivialité, de partage. Chacun s'amuse sur la piste de danse, les petits et les grands avec notre DJ Manu.

Le bureau de l'ACCA se joint à moi pour remercier vivement tous les bénévoles sans qui cette manifestation ne pourrait pas avoir lieu.



*Dans l'attente des sardines*



*on va se faire une petite danse*



*on souffle un moment en discutant en attendant la cuisson*



*une grille de sardine en train de se faire bronzer*



La saison de chasse vient de reprendre, soyez prudent, respectons la nature comme vous le faites si bien.

Le Bureau

## Association SUN DANCE

**Katia**, chorégraphe et danseuse professionnelle.

J'ai travaillé dans divers cabarets et compagnies de spectacles dans toute la France avant de poser mes valises à Souligonnes il y a plusieurs années. J'accompagne également les futurs mariés pour leur ouverture de bal et j'étudie toutes demandes ou manifestations.

### Danse :

J'enseigne la danse jazz et cabaret pour tous dès l'âge de 4 ans, avec un spectacle qui est la concrétisation d'une année de travail chorégraphique en groupe et en solo. Je partage ma passion et mes connaissances de la danse et de la scène.

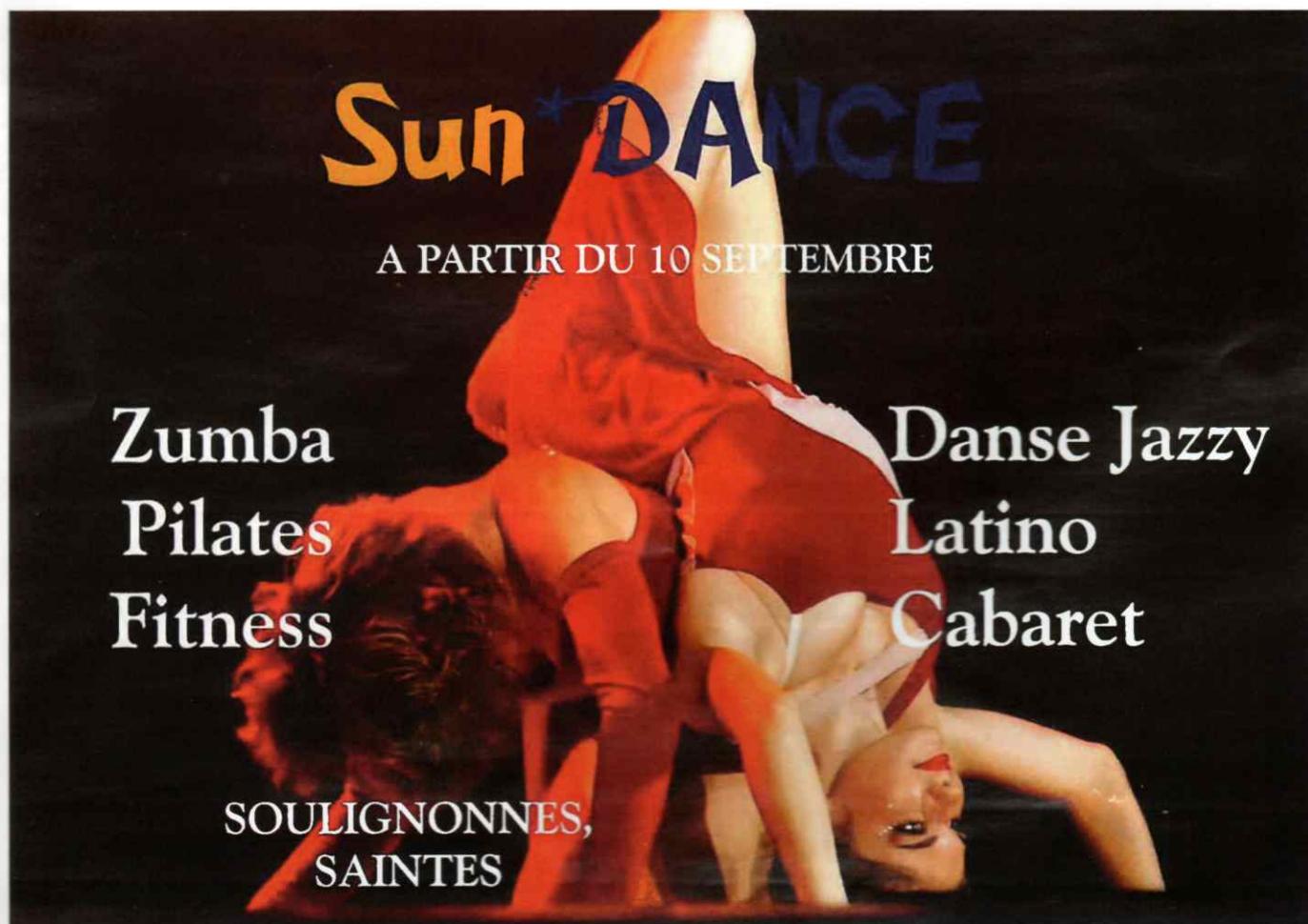
### Fitness :

Je suis également coach sportif et vous propose des cours de fitness avec renforcement musculaire, (abdos, fessiers...) avec du matériel, step, élastiques, poids. Le cours se termine par des étirements. Pour ados et adultes.

### Zumba :

C'est l'enchaînement de plusieurs chorégraphies sur différents styles musicaux afin de travailler le cardio et de transpirer. Pas besoin de savoir danser il suffit juste d'aimer bouger en musique. Pour ados et adultes.

Pour tous renseignements veuillez contacter **Katia au 06.70.04.70.64**



**Sun DANCE**

A PARTIR DU 10 SEPTEMBRE

Zumba  
Pilates  
Fitness

Danse Jazzy  
Latino  
Cabaret

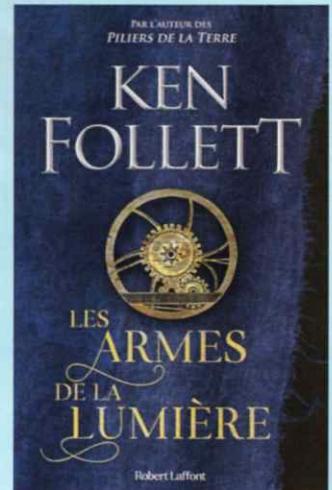
SOULIGNONNES,  
SAINTES



Chers lecteurs,  
Un petit clin d'oeil sur  
l'actualité littéraire  
et nos coups de cœur.



Notre  
incontournable  
auteur de  
romans  
historiques.

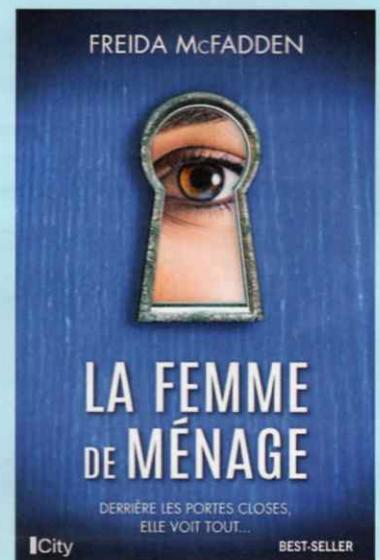


Rayon  
jeunesse :  
les  
mangas.

Nos coups de



Une ode à la vie et à l'amitié,  
une leçon de vie sur  
l'acceptation de soi.



Policier psychologique  
au dénouement  
inattendu et  
surprenant.



**Ouvrages disponibles dans votre bibliothèque, les  
mercredis et les samedis de 10h à 12h.**

# LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



## PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Pour être  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ

